

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie qui sera tenue à la Salle des comités au bureau d'arrondissement de La Baie située au 422, rue Victoria, à La Baie, **le 11 janvier 2024, à 13h00.**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2. AFFAIRES GÉNÉRALES**

2.1 Ministère des Transports du Québec – Demande d'installation de panneaux interdisant le stationnement sur le boulevard de la Grande-Baie Sud / Arrondissement de La Baie

2.2 Interdire le stationnement du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mars, de 7h à 18h, sur la route de l'Anse-à-Benjamin / Arrondissement de La Baie

2.3 Demande d'analyse pour modification de la classe de déneigement de la rue des Tulipes / Arrondissement de La Baie

**3. VARIA**

**4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ à Saguenay ce 9<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

L'assistante-greffière

  
ANNIE JEAN



|   |
|---|
| <b>APPROBATION</b><br>Date exécutif : _____<br>Approuvé par : _____ |
|---|

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

|   |
|---|
| <b>OBJET : MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR LE BOULEVARD DE LA GRANDE-BAIE SUD, ARRONDISSEMENT DE LA BAIE</b> |
| <b>RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :</b>  |
| Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/>   |
| Conseil d'arrondissement :      Chicoutimi <input type="checkbox"/> Jonquière <input type="checkbox"/> La Baie <input checked="" type="checkbox"/>                                    |

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Les membres du conseil d'arrondissement de La Baie demandent au ministère des Transports de procéder à l'installation de panneaux de signalisation interdisant le stationnement des deux côtés de la route 170 (boulevard de la Grande-Baie Sud) pour sécuriser la circulation sur cette route.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATION :**

Étant donné l'engouement pour la pêche blanche et la dangerosité d'avoir des véhicules de stationnés en bordure d'une route où la vitesse permise est de 90 km/h, le conseil d'arrondissement de La Baie demande au ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux de signalisation rappelant aux usagers de la route qu'il est interdit de se stationner et même de s'immobiliser sur la route 170. La demande vise deux haltes routières, sur une distance de 100 mètres de part et d'autre de ces haltes; c'est-à-dire du #5505 au #5615 et du #6065 au #6175, boulevard de la Grande-Baie Sud.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION :** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution)

CONSIDÉRANT la demande reçue à l'arrondissement de La Baie de la part du Service de police de Saguenay afin que le secteur soit sécurisé;

CONSIDÉRANT le grand nombre d'automobilistes qui se stationnent illégalement en bordure de cette route où la vitesse permise est de 90 km/h;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de La Baie demande au ministère des Transports du Québec, qui a juridiction sur la route 170, d'installer des panneaux de signalisation rappelant aux usagers de la route l'interdiction de se stationner ou de s'immobiliser des deux côtés de la route 170 soit, du #5505 au #5615 et du #6065 au #6175, boulevard de la Grande-Baie Sud.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable       Oui       Par : \_\_\_\_\_  
À quelle date : \_\_\_\_\_

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable       Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)  
Par : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

**OBJET : MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – DEMANDE  
D'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT LE STATIONNEMENT  
SUR LE BOULEVARD DE LA GRANDE-BAIE SUD, ARRONDISSEMENT DE  
LA BAIE**

Page 2

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)  
Date : \_\_\_\_\_

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date : \_\_\_\_\_

Informations utiles lors de la transmission : Nancy Deschênes et Manon Girard

**7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable  Oui  poste budgétaire : \_\_\_\_\_ N/A  
(Obligatoire)

**Préparé par :** Nancy Deschênes,  
Secrétaire administrative

**Approuvé par :** Manon Girard, Directrice arr. de La Baie  
et responsable de la gestion du PTI

Date : 20 décembre 2023

Date : 20 décembre 2023

**David Vachon**  
Directeur général adjoint

**Gabriel Rioux**  
Directeur général

Date :

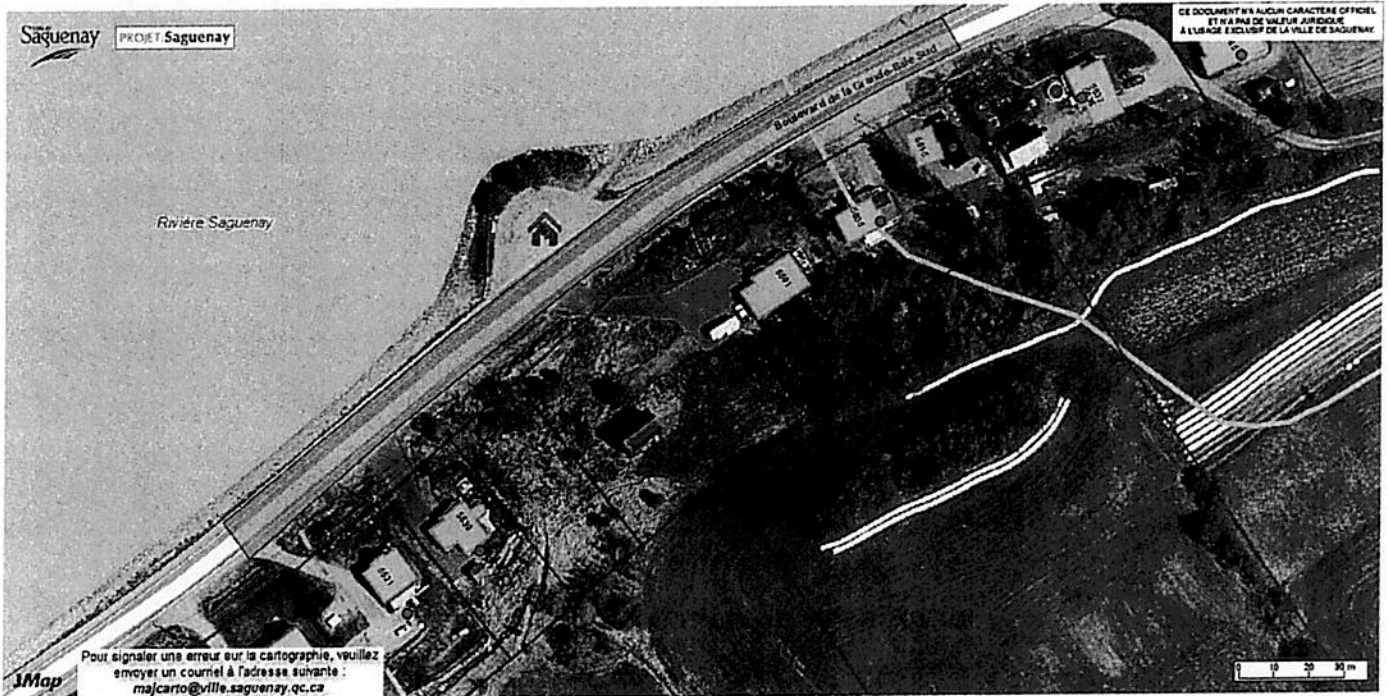
Date :

p.j. Croquis

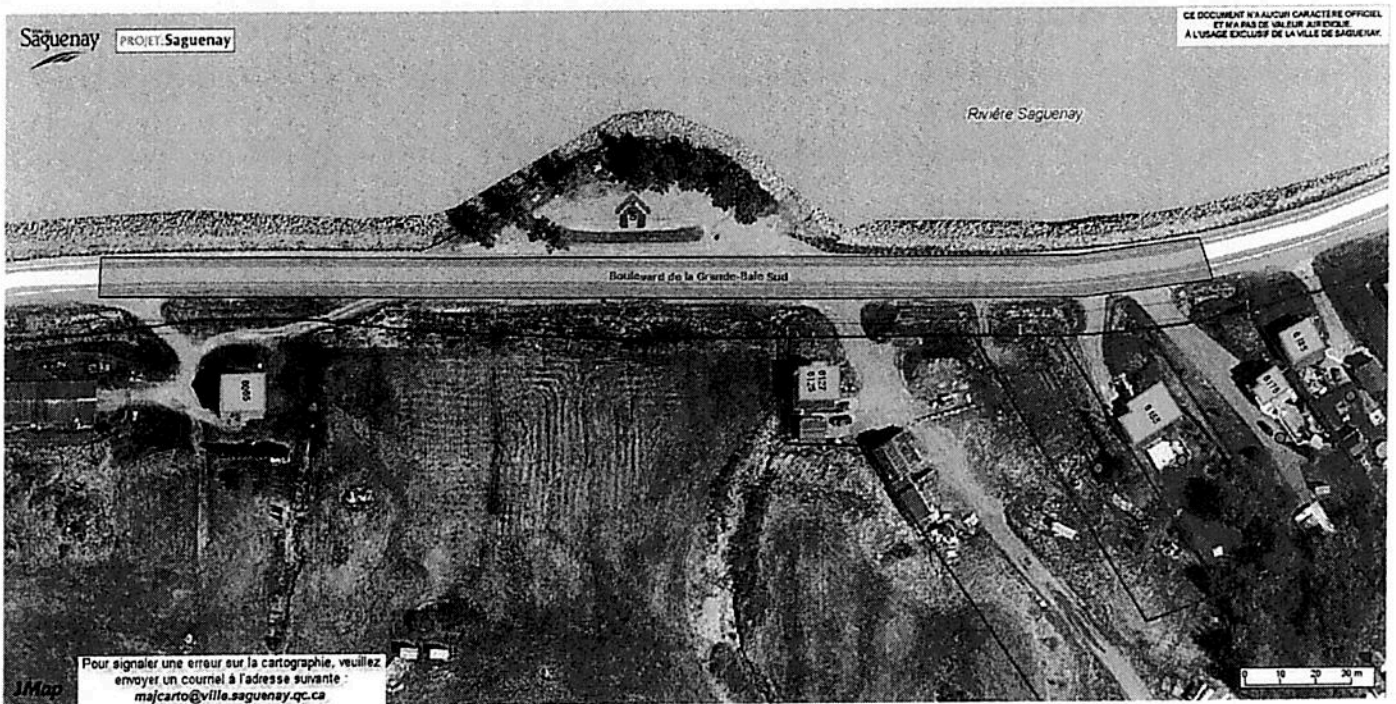
11/14/2023 10:00 AM - Sommaire de l'Assemblée de la Grande-Baie Sud, 2023 - Arrondissement de la Grande-Baie Sud - Arrondissement de la Grande-Baie Sud - Arrondissement de la Grande-Baie Sud

## Demande d'installation de signalisation

### Croquis



5505 au 5615, boul. de la Grande-Baie Sud



6065 au 6175, boul. de la Grande-Baie Sud

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET :** INTERDIRE LE STATIONNEMENT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 15 MARS, DE 7 H À 18 H, SUR LA ROUTE DE L'ANSE-À-BENJAMIN, ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**Conseil municipal Comité exécutif 

Conseil d'arrondissement :

Chicoutimi Jonquière La Baie **1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Interdire le stationnement des deux côtés de la route de l'Anse-à-Benjamin, entre les numéros civiques 822 et 1544, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mars, de 7 h à 18 h.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATION :**

Pour des raisons de sécurité, le conseil d'arrondissement de La Baie doit interdire le stationnement en période hivernale sur la route de l'Anse-à-Benjamin et demande au Service des travaux publics de procéder à la mise en place de panneaux de signalisation « stationnement interdit du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mars, de 7 h à 18 h » du numéro civique 822 au 1544 et ce, des deux côtés du chemin.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION :** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution) :

CONSIDÉRANT la demande du Service de police que l'arrondissement de La Baie interdise le stationnement en bordure de la route de l'Anse-à-Benjamin, lors de la saison de pêche blanche, afin de conserver un accès sécuritaire au secteur;

A CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de La Baie interdise le stationnement du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mars, de 7 h à 18 h, des deux côtés de la route de l'Anse-à-Benjamin, entre les numéros civiques 822 et 1544 ;

ET autorise le Service des travaux publics à procéder à la mise en place de panneaux de signalisation « stationnement interdit du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mars, de 7 h à 18 h » sur cette même route.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :**Non applicable Oui 

Par : \_\_\_\_\_

À quelle date : \_\_\_\_\_

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)Non applicable Oui ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission : Nancy Deschênes et Manon Girard

**OBJET :** INTERDIRE LE STATIONNEMENT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 15 MARS, DE 7 H À 18 H, SUR LA ROUTE DE L'ANSE-À-BENJAMIN, ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

Page 2

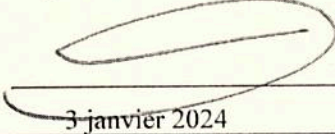
**7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :**

Non applicable  Oui  poste budgétaire : \_\_\_\_\_ (Obligatoire)

**Préparé par :** Nancy Deschênes,  
Secrétaire administrative

**Approuvé par :** Manon Girard, Directrice arr. de La Baie  
et responsable de la gestion du PTI

Date : 3 janvier 2024

Date :   
3 janvier 2024

**David Vachon**  
Directeur général adjoint

**Gabriel Rioux**  
Directeur général

Date :

Date :

H:\Partag\Arrière-bureau\PTI\Sommaire de dossier\Deschênes, Nancy\Actes sur la résolution #8467 - Anse à Benjamin - interdiction de stationner - 03 janvier 2024.docx

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : DEMANDE D'ANALYSE POUR MODIFICATION DE LA CLASSE DE DÉNEIGEMENT DE LA RUE DES TULIPES, ARRONDISSEMENT DE LA BAIE**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Demande d'analyse pour modification de la classe de déneigement de la rue des Tulipes, arrondissement de La Baie, afin que cette dernière soit priorisée.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

Le conseil d'arrondissement de La Baie demande à nos services d'analyser une requête de modification de la classe de déneigement de la rue des Tulipes.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par le conseiller Jean Tremblay ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de La Baie demande à nos services d'analyser une requête ayant pour but de modifier la classe de déneigement de la rue des Tulipes, arrondissement de La Baie.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :  À VENIR :  Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)**

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

**Informations utiles lors de la transmission : Nancy Deschênes et Manon Girard**

OBJET : **DEMANDE D'ANALYSE POUR MODIFICATION DE LA CLASSE DE DÉNEIGEMENT DE LA RUE DES TULIPES, ARRONDISSEMENT DE LA BAIE**

Page 2

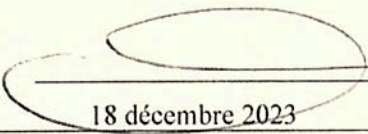
**7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :**

Non applicable  Oui  poste budgétaire : \_\_\_\_\_ (Obligatoire)

**Préparé par :** Nancy Deschênes,  
Secrétaire administrative

**Approuvé par :** Manon Girard, Directrice arr. de La Baie  
et responsable de la gestion du PTI

Date : 18 décembre 2023

Date :  18 décembre 2023

**David Vachon**  
Directeur général adjoint

**Gabriel Rioux**  
Directeur général

Date :

Date :

11/2023/Arrêté de la Commission de planification 2023, Article 101(1) de la Loi sur l'accès à l'information #8470